



CSE des 18 et 19 décembre 2018

3) Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de spécialité d'humanités, littérature et philosophie de la classe de première de la voie générale

Amendements

Vœu

Nous demandons le report de l'examen de ce projet de programme afin qu'il soit revu.

Ce projet nous semble très inabouti : un objectif de cette spécialité à clarifier, aucune activité prévue pour les élèves (épreuves proposées à l'examen, essai, dissertation, questionnaire, lecture autonome, exposés, débat...), un cadrage très flou des contenus littéraires et philosophiques, ainsi que de l'horaire dont nous demandons qu'il soit réparti à parts égales dès la Première (et non sur l'ensemble du cycle).

Amendement 1, p. 2

supprimer « L'enseignement de spécialité d'Humanités, littérature et philosophie vise à procurer aux élèves de première et de terminale une solide formation générale dans le domaine des lettres, de la philosophie et des sciences humaines. »

Ce qui est proposé dans ce programme n'est ni « solide » ni « général ». Aucun contenu de sciences humaines n'est présent dans ce programme.

Amendement 2, p. 2

Remplacement : « ~~Réunissant des disciplines à la fois différentes et fortement liées, il leur propose une approche nouvelle de grandes questions de culture et une initiation à une réflexion personnelle sur ces questions, nourrie par la rencontre et la fréquentation d'œuvres d'intérêt majeur.~~ **Il permet de nourrir une culture fondée sur l'analyse et l'interprétation d'œuvres philosophiques et littéraires. Il favorise une approche pluridisciplinaire, à même de souligner la singularité de la démarche philosophique et de la création littéraire.** Il développe l'ensemble des compétences relatives à la lecture, à l'interprétation des œuvres et des textes, à l'expression et à l'analyse de problèmes et d'objets complexes. »

Si ce programme est intitulé « spécialité », il ne peut pas leurrer les élèves au point de ne traiter ni de littérature ni de philosophie, comme c'est le cas dans ce projet. Il nous paraît, en revanche, intéressant de proposer un travail pluri-disciplinaire qui permette aux élèves de saisir les différences d'approche de ces deux disciplines, qu'ils ont souvent tendance à confondre. Lire un même texte en philosophe et le lire en littéraire n'est pas la même chose. Travailler cette distinction pourra aussi permettre d'aider à l'orientation post-bac : l'élève pourra savoir quelle est l'approche qui lui correspond le mieux. Les amendements suivants, sur les thématiques du programme, vont dans ce sens.

Amendement 3, p. 2

Supprimer et remplacer : « ~~Avec une pluralité d'aspects, et en prise directe sur un certain nombre d'enjeux de société, cette formation constituera un précieux apport pour des études axées sur les sciences, les arts et les lettres, la philosophie, le droit, l'économie et la gestion, les sciences politiques, la médecine et les professions de santé. Elle sera particulièrement~~ **pourra être** recommandée aux élèves souhaitant s'engager dans les carrières de l'enseignement et de la recherche en lettres et sciences humaines, de la culture et de la communication. »

Nous ne souhaitons pas un programme de culture « fourre-tout » qui conviendrait à tout le monde et à personne ! Cette présentation sous-entend qu'on n'y apprend rien de précis et que ce programme est destiné à ce qui ne savent pas quoi faire d'autre ou qui n'ont aucun projet précis.

Amendement 4, p. 2

Remplacer : « ~~Les contenus d'enseignement se répartissent en quatre semestres, chacun centré sur une grande dimension de la culture humaniste, donc sur l'un des objets des études rassemblées sous le nom d'humanités~~ **une thématique pouvant être traitée en littérature et en philosophie.** »

Voir amendement 2.

Amendement 5, p. 2

Remplacer

- 1) la parole, ses pouvoirs, ses fonctions et ses usages **les pouvoirs du langage** ;
- 2) les diverses manières de se représenter le monde et de comprendre les sociétés humaines **le réel et sa représentation** ;
- 3) la relation des êtres humains à eux-mêmes et la question du *moi* ; **l'expérience de la subjectivité** ;
- 4) l'interrogation de l'Humanité sur son histoire, sur ses expériences caractéristiques et sur son devenir **le temps et l'Histoire**.

Dans le même objectif que l'amendement 2, nous proposons des formulations des thématiques un peu différentes, de telle manière qu'elles puissent être traitées en littérature et en philosophie, selon des sous-entrées différentes (voir amendement 7).

Amendement 6, p. 3

Remplacement « L'approche de ces questions s'effectue, pour chaque semestre, en relation **privilegiée** avec une période distincte dans l'histoire de la culture : , 1) Antiquité et Moyen Âge De l'Antiquité à l'Âge classique., 2) Renaissance, Âge classique, Lumières. 3) Des Lumières au début du XXe siècle Du romantisme au XXe siècle. 4) Époque contemporaine (XXe – XXIe siècles).-

Cet ancrage historique ne doit pas exclure d'autres approches. On travaillera à approfondir les problématiques développées au cours de la période de référence en les comparant à des problématiques plus anciennes ou plus récentes. Cette comparaison, pratiquée à travers l'étude d'œuvres et de textes significatifs (œuvres littéraires, artistiques, philosophiques – œuvres intégrales ou extraits), permettra aux élèves tout à la fois de développer leur conscience historique, d'affiner leur jugement critique et d'enrichir leur approche des grands problèmes d'aujourd'hui **capacité d'analyse, leur aptitude à la confrontation de textes de natures différentes, et d'exercer leur jugement critique.** »

Le bornage chronologique n'est pas tenable pour ces thématique, ni pour la littérature ni pour la philosophie. Nous proposons de nous en extraire, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une spécialité « histoire », qui existe déjà par ailleurs.

Amendement 7, p. 3

Remplacement « Pour chaque semestre, l'intitulé général se décline en trois entrées qui correspondent à une grande subdivision de la thématique considérée **deux entrées, l'une philosophique, l'autre littéraire.** Il en résulte le tableau suivant : »

Première, semestre 1	Les pouvoirs du langage Les pouvoirs de la parole ; Période de référence : de l'Antiquité à l'Âge classique	L'art de la parole L'autorité de la parole Les séductions de la parole Littérature : le langage pour changer le monde Philosophie : du mot à la pensée, la question du sens.
Première, semestre 2	Le réel et sa représentation Les représentations du monde Période de référence : Renaissance, Âge classique, Lumières	Découverte du monde et pluralité des cultures ; Décrire, figurer, imaginer L'homme et l'animal Littérature : imitation et re-création du réel au théâtre, mimesis Philosophie : le problème de la vérité, son approche philosophique.
Terminale, semestre 1	L'expérience de la subjectivité La recherche de soi Période de référence : du romantisme au XXe siècle	Éducation, transmission et émancipation ; Les expressions de la sensibilité Les métamorphoses du moi Littérature : auteur, narrateur, personnage : qui dit « je » ? Philosophie : suis-je ce que j'ai conscience d'être ?
Terminale, semestre 2	Le temps et l'histoire L'Humanité en question Période de référence : Période contemporaine (XXe-XXIe siècles)	Création, continuités et ruptures ; Histoire et violence ; L'humain et ses limites Littérature : Relater le temps (mémoires, chroniques, roman historique) Philosophie : penser le temps, comprendre l'histoire.

Suppression des pages 6 à 12. Voir amendement 2. Les amendements précédents rendent obligatoire

cette suppression. Les précisions du programme : précisions sur les contenus des thématiques et entrées littéraires et philosophiques, bibliographie auront toute leur place dans les documents d'accompagnement.

Amendement 8, p.3

Suppression, remplacement, ajout : « Aucune de ces entrées n'est spécifiquement ~~« littéraire »~~ ou ~~« philosophique »~~. Chacune d'entre elles **de ces entrées** se prête à une approche croisée, impliquant une concertation et une coopération effectives entre les professeurs en charge de cet enseignement qui, en terminale comme en première, doit être assuré à **parts égales** parité sur l'ensemble du cycle. »

Voir amendement 2. Et retour au texte initial sur la dernière partie (à part égale) pour des raisons évidentes d'organisation et de structure de cet enseignement.

Amendement 9 : p. 3

Suppression « À cette fin, la présentation de chacun de ces thèmes s'accompagne d'une bibliographie indicative comprenant des œuvres intégrales et des parties d'œuvres. Cette bibliographie est fournie à titre d'illustration, et ne prédétermine en aucun cas le choix des textes proposés dans le cadre des épreuves du baccalauréat. »

Nous demandons la suppression de cette bibliographie mal construite. Une bibliographie est nécessaire mais elle a sa place dans des documents d'accompagnement.

Amendement 10, p.4

Ajout en haut de la page : **Exercices :**

- Analyse et interprétation de textes littéraires, au regard des thématiques du programme.

- Explication de textes philosophiques, au regard des thématiques du programme.

Voir amendement 2.